

**DELIBERATION**  
**de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire**  
**de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 9 novembre 2021**

Délibération n° 2021 – 9/11/2021 - 2

*Evaluation des formations et des enseignements de L1 pour l'année 2021-2022*

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne,

Effectif statutaire : 41 Membres en exercice : 40 Quorum : 21  Membres présents : 15 Membres représentés : 7 Total : 22	<b>Refus de vote : 0</b> <b>Abstention(s) : 0</b>  <b>Suffrages exprimés : 22</b>  <b>Pour : 22 (unanimité)</b>  <b>Contre : 0</b>
---	---

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Bourgogne, après en avoir délibéré, **approuve les modalités d'évaluation des formations et des enseignements de L1 pour l'année 2021-2022.**

Dijon, le 18 novembre 2021  
Le Président de l'Université de Bourgogne,

  
Vincent THOMAS

*PJ : projet d'évaluation des L1 pour l'année 2021-2022 par le CIPE*

Délibération transmise au Recteur de la région académique de Bourgogne  
Franche-Comté, Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement